

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – Pierre DURAND France POULAIN

Val d'Hazey (Le) > Chapelle du Château de Courtmoulin à Sainte Barbe sur Gaillon

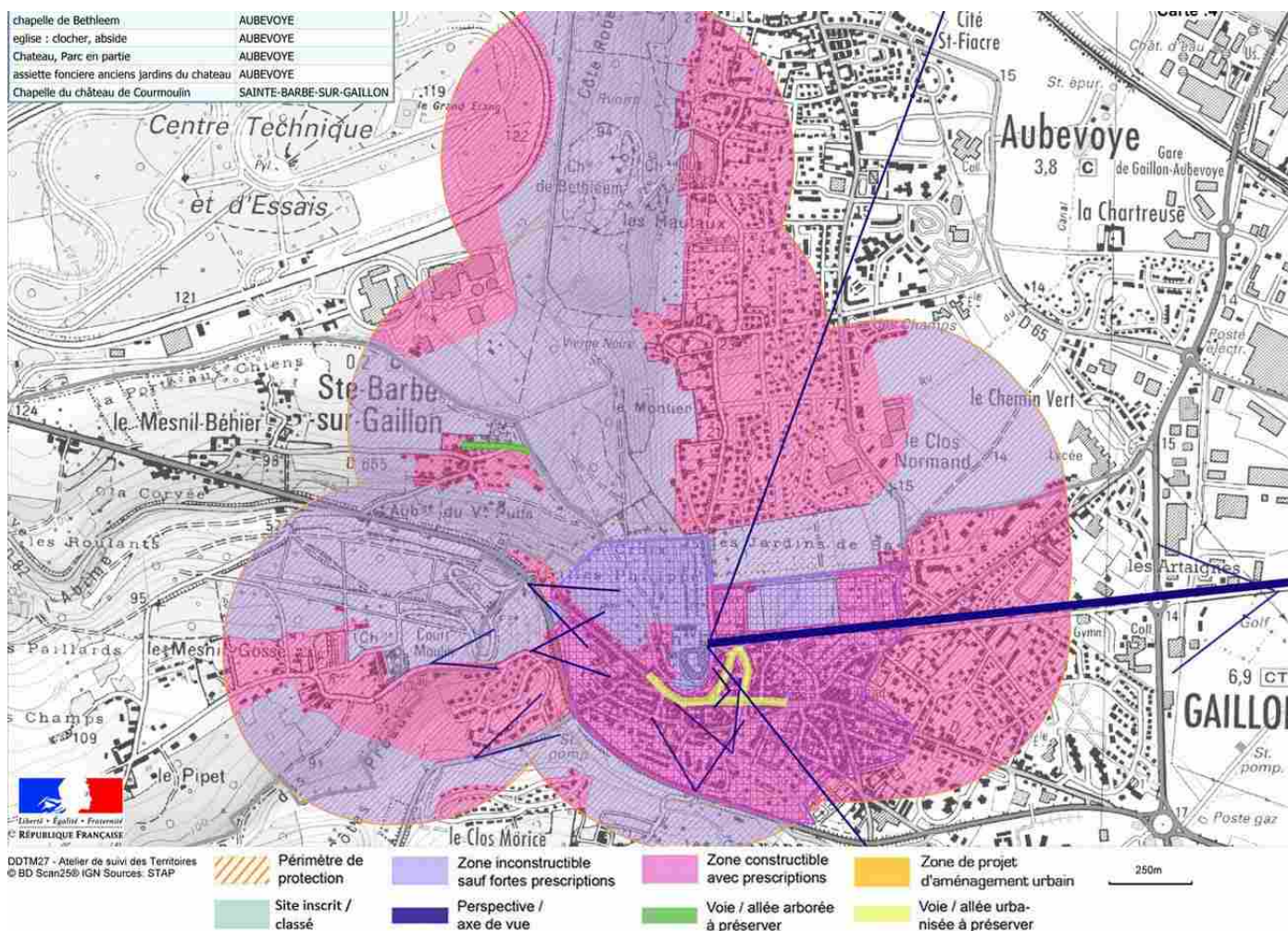
L'église de Sainte-Barbe sur Gaillon, le calvaire et l'if du cimetière sont en site classé depuis le 26 mai 1926.

Le château de Gaillon est un monument classé de l'Eure appartenant à l'État. Ses périmètres de protection (château, parc, anciens jardins) forment un débord sur la commune de Sainte-Barbe sur Gaillon et chevauchent le périmètre de la chapelle du Courtmoulin.

La chapelle de Courtmoulin a été inscrite en tant que monument historique le 11 mai 2006.

La seigneurie de Sainte-Barbe est attestée dès le XIII^e siècle. En 1253, Guillaume de Colmoulin, dont le nom est à l'origine de celui du domaine, est mentionné comme seigneur du fief tout en siégeant aux assises de Normandie. Les origines de la chapelle seigneuriale dédiée à Saint Vulfran, remonteraient au XVI^e siècle. Sa construction est également attribuée à la famille Langlois, au XVII^e siècle, en même temps que l'édification du château. La chapelle possède un plan rectangulaire composé d'un vaisseau unique à deux travées, et dispose d'un chœur désorienté, tourné vers l'Ouest. L'édifice présente des façades enduites au mortier, d'où se distinguent l'encadrement en pierre de taille du portail d'entrée. Les baies à tiers point ont conservé trois verrières, datées du XVI^e siècle, illustrant la vie de la Vierge. Une charpente à chevrons formant fermes soutient la couverture à double versants en tuiles plates, complétée par un clocheton en ardoises. Le château a été très transformé avec le prolongement du logis d'origine par des pavillons et des ailes latérales au XIX^e et au début du XX^e siècle. Des aménagements intérieurs du XVIII^e siècle ont été conservés (lambris et cheminée du salon).

La chapelle bénéficie de l'environnement arboré et paysager du parc du château. Les champs et les bois forment un cadre rural valorisant qui mérite d'être préservé. La qualité des constructions voisines (lotissements, maisons) sera particulièrement étudiée.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écran du monument (voir au verso de la fiche).



La façade d'entrée (Est) de la chapelle



La façade nord de la chapelle



Le détail d'un ancien vitrail XVI^e



Le château de Courtmoulin



La maison à l'entrée du parc



Le colombier en briques

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.) Le flanc de colline doit être préservé de toute urbanisation et les anciennes maisons bien restaurées dans le respect des techniques de l'époque.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'église de Sainte-Barbe sur Gaillon



Une maison à pans de bois



La mairie (briques, moellons, enduit)



L'ancien pavillon de chasse de Gaillon



Gaillon vu depuis Sainte-Barbe



La vue vers la vallée de la Seine